

PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

du mardi 4 juillet 2023 à 18h30
à ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 7 mars 2023

1. **AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

- 1.1 Animation Plan Pastoral Chartreuse 2023
- 1.2 Animation Consommer local, vers un projet de Caisse Locale Alimentaire Chartreuse
- 1.3 Favoriser une alimentation durable, saine et responsable en restauration collective par une approche globale axée sur les convives scolaires et centre de loisir
- 1.4 Des enfants et des arbres, une plantation d'arbres éducative pour s'approprier les enjeux agro-environnementaux auprès des jeunes et des habitants
- 1.5 Appuyer l'organisation de journées techniques à destination des éleveurs sur la valorisation des prairies et le renforcement de la résilience des élevages

2. **TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE**

- 2.1 Prise de part sociétés citoyennes – Avant Pays Solaire et Buxia Energies
- 2.2 Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique
- 2.3 Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs
- 2.4 Déploiement de l'outil pédagogique Climat et paysages

3. **BIODIVERSITÉ AMÉNAGEMENT PAYSAGE**

- 3.1 Vigie-chiro et inventaire des chiroptères dans le bâti
- 3.2 Rivières sauvages - Travaux de restauration de berges par une méthode innovante d'éradication de la renouée (2^{de} tranche)
- 3.3 Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier de Chartreuse – Actions 2023
- 3.4 Signalement des communes appartenant au Parc
- 3.5 SRADDET AURA – Avis sur la modification n°1

4. **CULTURE ET PATRIMOINE**

- 4.1 Aides à manifestations 2023
- 4.2 Soutien aux sportifs de haut-niveau – 2023

5. **EDUCATION ET SENSIBILISATION**

- 5.1 Programme d'actions de sensibilisation et d'éducation
- 5.2 Groupement de commandes avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et les Parcs naturels régionaux (PNR) dans le cadre de la réalisation d'un livre documentaire illustré valorisant les PNR

6. POLITIQUES CONTACTUELLES

6.1 LEADER 2023-2027 : validation de l'Entente Intercommunale et désignation des représentants du Parc

7. ADMINISTRATION FINANCES

7.1 Gestion externalisée de la paie par le CDG 38

7.2 Créations de Postes

7.3 Journée de solidarité 2023

7.4 Convention de session de propriété

7.5 Candidature au dispositif T01 « soutien des stratégies locales de développement (agri-forêt) »

8. COMMUNICATION

8.1 Convention de partenariat 2023 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

Proposition de motion sur les zones pastorales intermédiaires

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical et salue particulièrement Sophie MADELRIEUX et Jean-Jacques BRUN, co-présidents du Conseil Scientifique commun du Parc et de la Réserve naturelle, ce qui révèle l'importance et l'intérêt des dossiers du Parc.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Il demande validation pour le procès-verbal du 7 mars 2023. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il demande au bureau de rajouter un point :

- Candidature au dispositif T01 « soutien des stratégies locales de développement (agri-forêt) »

Les membres du bureau acceptent à l'unanimité l'inscription de ce nouveau point.

Il remercie le Bureau et lance les débats

1 – AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Points présentés par Stéphane GUSMEROLI, Vice-président en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire

1.1 – Animation du Plan Pastoral Territorial Chartreuse 2023

CONTEXTE

Le Parc naturel régional de Chartreuse assure le portage, l'animation et la coordination du troisième Plan Pastoral Territorial (PPT) 2022-2027, en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés. La réussite d'un tel programme réside notamment dans la bonne coordination entre les parties iséroises et savoyardes du territoire, ainsi que la mobilisation régulière du comité de pilotage représentatif de la diversité des usages et pratiques sur les espaces pastoraux de Chartreuse.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Le Parc de Chartreuse assure l'organisation et la préparation des comités de pilotage, ainsi que le suivi de la consommation de l'enveloppe financière, la coordination des partenaires techniques, la communication, et la valorisation du bilan/évaluation du programme.

Le Parc souhaite s'appuyer sur le service d'assistance à maîtrise d'ouvrage des services pastoraux des deux Départements (FAI et SEA73).

Actions prévues menées par la Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI) :

- Emergence de projets sur la thématique des logements des bergers
- Etude des besoins et construction d'un argumentaire technique

Actions prévues menées par la Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA73) :

- Cartographie des zones pastorales intermédiaires sur les communes nouvellement adhérentes
- Appui à la communication pastorale sur le territoire
- Etude simplifiée des potentialités d'ouverture sur certains secteurs

Plan de financement prévisionnel en TTC (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses		Recettes		
AMO Société Economie Alpestre 73	2 052.00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 560.00 €	62.5%
AMO fédération des Alpagnes de l'Isère	2 046.00 €	FEADER 16.71	855.00 €	20.8%
		Autofinancement PNRC	683.00 €	16.7%
TOTAL	4 098.00 €	TOTAL	4 098.00 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.2 – Projet d'expérimentation d'une « Caisse Locale Alimentaire Chartreuse »

CONTEXTE

Cette action vient en résonance de la mesure 2.4 « Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants » inscrite au projet de Charte 2022-2037. La facilitation d'un approvisionnement local pour tous les habitants est recherché en faisant connaître l'offre en produits agricoles locaux auprès des familles, jeunes, et résidents du territoire, ainsi qu'en les accompagnant dans la réflexion des impacts et enjeux de notre alimentation.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Cet accompagnement vise à repenser l'accessibilité des produits locaux auprès des habitants, et ce dans un contexte inflationniste sur les produits alimentaires.

Partant des actions précédentes telles que le Défi locavore et le Mois de la Transition Alimentaire, et en s'appuyant des prochaines éditions, la volonté est d'arriver à la création d'une Caisse Locale Alimentaire Chartreuse (CLAC)

Cette caisse cherche à dynamiser la consommation de produits locaux et de qualité auprès des ménages et ce quel que soit leur revenu.

PLAN DE FINANCEMENT

Le projet porte sur l'accompagnement et l'étude à la mise en place de l'expérimentation d'une carte ou chèque local alimentaire en incluant les habitants, les associations, les producteurs locaux et les commerçants.

La mise en place d'un tel projet nécessite un accompagnement important afin de rassembler les acteurs concernés, de s'entourer de l'expertise indispensable à une réflexion globale inscrivant le projet dans une logique de pérennité de montée en puissance progressive telle que l'accompagnement juridique, fiscal et comptable ou encore l'ingénierie monétaire.

De plus, l'objectif est de créer un climat expérientiel, en s'appuyant d'évènements de promotion des produits locaux afin de toucher les habitants de manière spontanée.

L'objectif général de l'opération est d'accompagner les habitants au changement de comportement alimentaire en induisant une prise de conscience des impacts de l'alimentation sur l'environnement, la santé, le climat, l'économie territoriale.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Accompagnement juridique, financier et comptable	9 240.00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	14 583.33 €	58%
Ingénierie monétaire	12 240.00 €	FEADER 16.71	10 416.67 €	42%
Sensibilisation Valorisation des produits locaux pour promouvoir la CLAC	3 520.00 €			
TOTAL	25 000.00 €	TOTAL	25 000.00 €	100%

PLAN DE FINANCEMENT

Le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées porte aujourd'hui le programme « Mieux Manger Pour Tous » visant à transformer le système de lutte contre la précarité alimentaire.

Le Parc de Chartreuse, accompagné des partenaires participants aux réflexions de Caisse Local Alimentaire, candidate à ce programme en proposant une carte alimentaire accessible aux publics défavorisés dans le souci de leur faciliter l'accès aux produits locaux et bio.

La CLAC est accessible aux citoyens cotisants. La participation du citoyen via la cotisation sera fonction de son revenu ou de son quotient familial. En sortie, tous les citoyens cotisants seront crédités d'un montant de 40€/mois.

Ce montant sera dépensable uniquement chez les commerçants conventionnés sur des catégories de produits intéressantes pour leurs intérêts qualitatifs, environnementaux, sanitaires et d'économie territoriale.

Le conventionnement sera régulé par le comité de pilotage qui veillera à ce que le commerçant respecte les critères correspondants aux catégories de produits visés.

Le projet présenté vise à lancer une expérimentation du dispositif sur 3 ans, selon le plan de financement suivant.

	Dépenses		Recettes	
	Objet	Montant	Financier	Montant
Année N	Chargement monétaire des cartes	453 600 €	Cotisations des bénéficiaires	181 440 €
	Outils de paiement (cartes, logiciel de gestion, ingénierie, etc.)	31 000 €	Participations des commerçants	13 608 €
	Accompagnement juridique	10 000 €	Etat	227 697 €
	Animation du dispositif	36 000 €	FEADER 16,71	10 417 €
			Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	14 583 €
			Bloc local ou financement privé	46 855 €
			Parc de Chartreuse	36 000 €
		Total	530 600 €	Total

Dominique ESCARON demande comment se fera le lien entre les produits et les personnes.

Stéphane GUSMEROLI explique que ce dispositif existe déjà sur d'autres territoires, certains ont choisi de cibler des produits, d'autres des commerces, pour la Chartreuse ce sera des produits éligibles. Le comité local (élus, associations...) sera en charge de sélectionner ces produits.

Claus HABFAST donne l'exemple de la ville de Grenoble qui dispose d'une caisse de solidarité, et travaille par quartier avec un camion, l'idée étant de relocaliser l'alimentation pour les personnes qui n'achètent pas forcément local et sain.

Philippe DELCAMBRE demande quel sera le périmètre géographique.

Stéphane GUSMEROLI propose de cibler 3 ou 4 communes du Cœur de Chartreuse pour commencer, il faut que cela reste local en partenariat avec les CCAS.

Stéphane GUSMEROLI rajoute qu'il ne suffira pas de donner de l'argent, mais plutôt d'éduquer à l'alimentation, le travail sera fait en concertation avec les producteurs locaux, les superettes et commerces locaux, les centres sociaux, les élus, les associations...

Bertrand PICHON-MARTIN demande comment cela sera pris en main, comment trouver l'autofinancement, il faudra que les élus soient vigilants sur le choix des produits locaux.

Dominique CLOUZEAU et Gilbert GUIGUE confirment que les CCAS sont les mieux placés pour participer au projet.

Artur FATELA rajoute que le conseil scientifique contribue à ce dossier en associant des universitaires, avec un suivi et un accompagnement de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et ses plans de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à déposer un projet au titre du programme « Bien Manger Pour Tous »,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 – Favoriser une alimentation durable, saine et responsable en restauration collective par une approche globale axée sur les convives scolaires et des centres de loisirs

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse est co-pilote, avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan, de la fiche-action « Pour une restauration collective publique durable, responsable et de qualité », dans le cadre du Projet Alimentaire interTerritorial. Dans ce cadre, un programme d'accompagnement collectif a été mis en place, à destination des équipes pédagogiques et des convives.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Différentes opérations sont prévues :

- Insuffler **une dynamique de projet auprès des équipes de restauration collective** par des actions à destination des convives autour du gaspillage alimentaire, de la cuisine et de l'apprentissage du manger local et de saison,
- Accompagner les **centres de loisirs** réfléchissant à leur système de restauration,
- **Essaimer les démarches** des cantines vertueuses par des supports de valorisation comme le Concours des Cantines Rebelles.

Dans le premier volet, l'idée est de travailler de concert avec l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire pour travailler sur les intérêts de l'alimentation locale, responsable et de qualité. La volonté est de proposer des activités éducatives durant le temps méridien afin d'initier une dynamique de projet globale, en incluant notamment le personnel d'encadrement du temps méridien.

Dans le second volet, il s'agit d'accompagner les centres de loisirs souhaitant reprendre la main sur le système de restauration proposé aux enfants. Cet accompagnement prévoit de la formation aux normes réglementaires et sanitaires, une approche du coût global d'un tel projet, et de l'appui à la mise en œuvre et au démarrage du projet.

Dans le troisième volet, l'ambition est de mettre en lumière les démarches vertueuses du territoire sur le sujet de la restauration collective par une démarche valorisante.

Plan de financement prévisionnel en TTC (maîtrise d'ouvrage PNRC)				
Dépenses		Recettes		
Accompagnement Centres de Loisirs	4 522.00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	6 900.51 €	54%
Sensibilisation et pédagogie auprès des convives de restauration collective	6 221.19 €	FEADER 16.71	5 842.68 €	46%
Communication autour de la démarche	2 000.00 €			
TOTAL	12 743.19 €	TOTAL	12 743.19 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.4 – « Des enfants et des arbres », une plantation d'arbres éducative pour sensibiliser les jeunes et les habitants aux enjeux agro-environnementaux

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans la continuité du projet "À la découverte de la biodiversité cultivée en Chartreuse". Elle vient en résonance avec les enjeux actuels de souveraineté alimentaire et amène une réponse aux enjeux de biodiversité.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Le projet vise à appuyer des dynamiques collectives citoyennes afin de planter des arbres locaux, principalement fruitiers. Les variétés seront choisies en partant des travaux menés par le passé sur la biodiversité cultivée.

Le projet a une forte visée d'éducation, notamment grâce à des panneaux donnant les caractéristiques des variétés en vue de transmettre les savoirs et les informations concernant les fruitiers et les arbres implantés localement.

La plantation aura lieu avec différents acteurs du territoire, tels que les agriculteurs, les associations d'animation jeunesse, le collège de St Laurent du Pont, le Syndicat de rivière et les Communes.

Les terrains visés pour la plantation sont des ripisylves, en vue de faciliter l'entretien du cours d'eau, ainsi que des terrains communaux à revitaliser.

Plan de financement prévisionnel en TTC (maîtrise d'ouvrage PNR)				
Dépenses		Recettes		
150 arbres + plaquettes informatives pédagogiques	4 882.40 €	Région Auvergne-Rhône Alpes	4 882.40 €	100%
TOTAL	4 882.40 €	TOTAL	4 882.40 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.5 – Appuyer l'organisation de journées techniques à destination des éleveurs sur la valorisation des prairies et le renforcement de la résilience des élevages

CONTEXTE

Les surfaces agricoles du territoire du Parc de Chartreuse sont dominées par des surfaces toujours en herbe, qui représentent plus de 75% de la SAU totale, avec une proportion importante de prairies permanentes. Les élevages du massif sont conduits de manière extensive. La situation bioclimatique ne permettant pas la culture de céréales dans le massif, par conséquent, les surfaces en herbe représentent un enjeu économique local très important.

Être autonome dans l'alimentation de leurs animaux est un enjeu fort pour les éleveurs car le prix des matières premières utilisées dans l'alimentation des animaux est extrêmement volatile. Ainsi, pour les élevages en systèmes herbagers, la bonne valorisation des prairies est une composante essentielle sur laquelle repose la viabilité et l'autonomie de l'exploitation.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Cette action se décline en diverses opérations techniques concrètes répondant à la demande des éleveurs :

- **Organiser des « tours de prairies entre éleveurs »** avec l'appui de techniciens spécialisés.
- **Co-organiser une journée technique d'envergure avec le réseau des Cuma** autour de la valorisation des prairies naturelles, type "Journée de l'Herbe" avec des démonstrations de matériels en présence des Cuma locales, sous l'angle de la rénovation (sursemis), de l'entretien mécanique, le travail du sol, ... Des ateliers techniques et des échanges sont également envisagés avec des experts. Des stands d'information seront proposés aux visiteurs pour développer la « culture de la prairie ». Ces stands aborderont des sujets comme la remise en état des prairies dégradées, l'autonomie fourragère et alimentaire, les coûts de production, les économies d'énergie dans les exploitations, la lutte contre les campagnols, le lien apiculture et prairies, les retours d'expériences de programmes de recherche, la prévention des risques professionnels, ...
- **Mettre en place des essais chez des éleveurs avec l'appui de structures techniques pour le suivi** : essais de sursemis, mise en place de légumineuses, démonstrations de récoltes, ...
- **Appuyer des journées techniques sur des thèmes spécifiques** comme la gestion par le pâturage des coteaux embroussaillés et la gestion des lisières.

PLAN DE FINANCEMENT (en TTC)

Dépenses		Recettes		
Co-organisation de l'événement avec FD Cuma	2 000 €	Département de l'Isère	3 200 €	80 %
Frais expertises journées techniques	2 000 €	Autofinancement Parc	800 €	20 %
TOTAL	4 000 €	TOTAL	4 000 €	100%

Stéphane GUSMEROLI précise que la journée technique des CUMA aura lieu le 26 septembre.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

Points présentés par Dominique ESCARON, Président

2.1 – Prise de part sociétés citoyennes Avant Pays Solaire et Buxia Energies

CONTEXTE

Le Parc est actionnaire de 6 structures citoyennes de production d'énergie renouvelable du territoire, à hauteur d'une prise de part de 1000 euros :

- Buxia Energies, sur le territoire Pays Voironnais
- Energ'Y Citoyennes, sur le territoire Grenoble-Alpes Métropole
- Grési 21, sur le Grésivaudan
- Le Solaret, sur Coeur de Savoie
- Forestener, société qui développe des solutions de réseaux de chaleur bois énergie.
- EnergiCimes, sur Grand Chambéry.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Deux nouvelles structures ont vu le jour récemment :

- Sur le territoire de l'Avant Pays Savoyard, comprenant la CC du Lac d'Aiguebelette, une société de ce type a été créée en septembre 2022, avec l'objectif de développer les énergies renouvelables (en premier lieu du photovoltaïque, selon le même modèle que les autres

sociétés) et de faire de la sensibilisation. Il s'agit d'une SAS avec 3 collèges (citoyens 60%, collectivités 30%, personnes morales privées 10%). A la création, cette société comptait 17 associés et 6 700 € de capital.

- Sur le territoire de Cœur de Chartreuse, Le Parc et la Communauté de communes ont souhaité accompagner l'émergence d'une initiative citoyenne sur le même modèle, en animant plusieurs réunions publiques. Afin de mutualiser les compétences et les frais, le collectif citoyen porté par des habitants de Cœur de Chartreuse va intégrer la société Buxia Energies, sous forme d'une antenne locale « Buxia Energies Cœur de Chartreuse ».

Depuis 6 ans, le Parc se mobilise pour soutenir financièrement et symboliquement ces structures, via la prise de part. D'autre part, il se positionne en facilitateur des échanges qui peuvent être nécessaires entre des structures du même type qui partagent des réflexions et des questionnements. Plusieurs rencontres ont été organisées par le Parc pour mutualiser les expériences et favoriser les échanges. La dernière en date a eu lieu en mars 2023, et a permis aux structures de se rencontrer autour de problématiques communes et d'un temps convivial.

Afin de pérenniser cette dynamique, de continuer à positionner le Parc comme accompagnateur de cette démarche, il est proposé que le Parc prenne 1.000 euros de parts dans la société Avant Pays Solaire ; et 500 euros de nouvelles parts dans la société Buxia Energies, afin de soutenir financièrement l'intégration du groupe local Cœur de Chartreuse dans cette société.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De prendre une participation à hauteur de 1.000 euros dans la société Avant Pays Solaire,***
- ***De prendre une participation à hauteur de 500 euros dans la société Buxia Energies,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le Parc accompagne ses collectivités dans la rénovation des bâtiments publics. Il se positionne en facilitateur, pour avoir un premier contact privilégié, proche du terrain et rapidement mobilisable. Il redirige ensuite les communes vers les bonnes structures : Conseil en Energie Partagée de syndicats d'énergie (en Isère et en Savoie, il s'agit respectivement de TE38 et du SDES), accompagnement personnalisé des espaces info énergie (ALEC sur la métropole grenobloise, Ageden en Isère et Asder en Savoie), ou encore CAUE. L'objectif de ce travail de terrain et au plus près des communes est de faciliter le passage à l'acte et la mise en place de projets de rénovation ambitieux.

Depuis plusieurs années également, le Parc finance la réalisation d'audits énergétiques pour les communes, et met en place cet accompagnement amont qui est indispensable afin de voir émerger des projets ambitieux. Depuis 2018, une trentaine de projets ont été accompagnés grâce à ce fonctionnement hybride : accompagnement technique et financement des audits et/ou des travaux.

D'autre part, d'autres publics, comme les entreprises, peuvent avoir des demandes ponctuelles, et il est important que nous puissions offrir un accompagnement pour amorcer des dynamiques.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'opération vise à apporter un conseil personnalisé aux communes en amont, afin de les appuyer dans les différentes étapes d'un projet de rénovation : dans la définition de leurs stratégies patrimoniales, dans leurs projets de travaux, dans la recherche de financements, etc. Cela est nécessaire pour faire aboutir des travaux d'envergure et performants.

Par ailleurs, d'autres acteurs ont besoin d'être accompagnés à la sobriété énergétique, notamment les entreprises. Le Parc doit donc continuer à proposer des ateliers de sensibilisation sur cette thématique.

Enfin, il est également proposé d'organiser deux nouvelles matinées conseil rénovation, sur la CC du Lac d'Aiguebelette, Grand Chambéry et/ou Cœur de Savoie.

Ces actions passeront par une mission de prestation avec les agences locales énergie climat Ageden et Asder.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Accompagnement des projets des collectivités, organisation de matinées conseil rénovation	12 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	9 320 €	80%
		CD73	2 680 €	20%
TOTAL	12 000 €	TOTAL	12 000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Ageden et l'Asder,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.3 – Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs

CONTEXTE

Le Parc a lancé, mi-2019, un projet de coopération avec deux autres Parcs, le Pilat et le Massif des Bauges : « Un éclairage public raisonné pour des Parcs étoilés ». L'objectif de ce projet, entre autres, est de sensibiliser et accompagner les communes à une gestion durable de leur éclairage public, à la rénovation, l'extinction, aux enjeux liés à la biodiversité et à la pollution lumineuse. De nombreuses actions ont été mises en place mais doivent être amplifiées.

Le contexte national et international pousse de plus en plus les communes à se questionner sur les pratiques en matière d'éclairage nocturne. Sur le territoire du Parc, on est passé, entre 2020 et fin 2022, de 50% de communes pratiquant l'extinction nocturne à 70% ! Cet effort va certainement s'amplifier, mais les communes doivent être accompagnées pour faire les bons choix techniques, qui ne se limitent généralement pas à la simple extinction. D'autre part, il est important de sensibiliser les autres acteurs privés : entreprises, commerçants, habitants et public scolaire.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Sur l'année 2023, il est proposé de massifier la sensibilisation à la thématique ciel étoilé / pollution lumineuse auprès de différents publics, dont des publics auxquels on s'est très peu adressé jusqu'à maintenant :

- Financement d'actions de sensibilisation grand public et scolaires (organisation du Mois de la Nuit 2023)
- Organisation d'un programme de sensibilisation impliquant les accompagnateurs et animateurs et les centres de vacances
- Maintien de l'action de sensibilisation auprès des élus
- Programme de sensibilisation éclairage et acteurs privés

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC	
Dépenses	Recettes

Animations culturelles grand public, programme de sensibilisation ciel étoilé auprès de différents acteurs : animateurs, élus, acteurs privés	15 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	12 500 €	80%
		CD73	2 500 €	20%
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.4 – Déploiement de l'outil pédagogique Climat et Paysages

CONTEXTE

Dans le cadre de son projet de territoire, le Parc de Chartreuse travaille depuis de nombreuses années sur la sensibilisation du grand public autour des enjeux environnementaux. Sur le changement climatique, il existe des programmes de sensibilisation à destination du public scolaire, à travers le projet Phénoclim par exemple, ou des visites terrain sur l'impact du changement climatique.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2019-2025), le Pays Voironnais a inscrit un projet de mallette pédagogique à destination des habitants et des scolaires afin de vulgariser la connaissance scientifique sur le sujet et susciter le passage à l'action des habitants.

Nous avons travaillé, de façon partenariale, sur un outil pédagogique sur le changement climatique, basé sur l'outil photographique : "Paysages à +2 degrés". L'objectif est de faire en sorte que les habitants se sentent davantage concernés par l'urgence climatique en mesurant concrètement les évolutions paysagères (positives comme négatives) auxquelles s'attendre d'ici 2050.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Nous avons déjà avancé sur la création d'un outil visuel sur les paysages dans un contexte +2°C (Pays Voironnais et Parc de Chartreuse) avec des photos des paysages avant, aujourd'hui, et des illustrations « futuristes » de ces paysages impactés par le changement climatique. Plusieurs thématiques illustrées par plusieurs photos ont été traitées dans le cadre de cette première phase : la forêt, l'agriculture, l'urbanisme et le lac de Paladru/ressource en eau.

Ces illustrations du futur ont été réalisées par Juliette Villard, à partir d'un cahier des charges technique co-construit grâce à différents experts et acteurs du territoire.

L'opération vise à diffuser l'outil de manière la plus pertinence auprès de différents publics, en se faisant accompagner pour mettre en place ce plan d'actions et de diffusion.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Diffusion et développement de l'outil pédagogique (photo, graphisme, éléments contextuels et de compréhension)	4 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 000 €	100%
TOTAL	4 000 €	TOTAL	4000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

3.1 – Vigie-chiro et inventaire des chiroptères dans le bâti

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

CONTEXTE

Les Chiroptères (Chauves-souris) constituent un groupe diversifié, comprenant des animaux très spécialisés alors que d'autres sont plus généralistes. Ces espèces sont de bons bio-indicateurs de la qualité des milieux. En France, l'état des populations est divers selon les espèces, et traduit un état de nos paysages et de la gestion des milieux. En Chartreuse, la richesse se révèle être exceptionnelle avec au moins 26 espèces présentes. Neuf espèces de Chauves-souris sont classées prioritaires en termes de conservation pour le territoire. La concertation autour du plan d'action en faveur des espèces et habitats prioritaires a mis en avant un manque de connaissances à combler sur ce groupe. Afin de mieux connaître et surtout de suivre l'évolution des populations de ces Chiroptères à l'échelle du Parc, il apparaît nécessaire, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie biodiversité, de mettre en place un suivi sur le long terme de ce groupe (au regard du nombre d'espèces concernées et classées prioritaires).

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'objectif de la mission est double : mettre en place un suivi temporel des chiroptères (espèces prioritaires) sur le long terme et poursuivre l'acquisition des connaissances à travers un inventaire des chiroptères dans le patrimoine bâti.

Le suivi sur le long terme prend place au sein du programme national Vigie-Chiro porté par la Muséum national d'Histoire naturelle. 2 détecteurs d'ultrasons seront positionnés sur deux placettes d'altitude (une en milieu ouvert pâturé, l'autre en pelouse sommitale), 2 nuits par an.

Dans le cadre des prospections à la recherche de colonies dans le bâti, des recherches seront faites à proximité immédiate de la forêt domaniale de Grande Chartreuse : haberts, monastères/couvent, ponts, tunnels et bâtiments communaux (églises, chapelles, greniers...).

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNR			
Dépenses		Recettes	
Etude Chiroptères	4 800,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	960,00 € 20%
		DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	3 840,00 € 80%
TOTAL	4 800,00 €	TOTAL	4 800,00 € 100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.2 – Rivières Sauvages – Travaux de restauration de berges par une méthode innovante d'éradication de la Renouée du Japon (2^{nde} tranche)

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

CONTEXTE

Le projet Rivières Sauvages a pour objectif de protéger des rivières patrimoniales qui ont subi peu, voire aucune altération. En effet, les structures gémapiennes et leurs financeurs s'occupent en priorité de la restauration des cours d'eau fortement dégradés et non de la préservation des cours d'eau encore en bon état. Les rivières sauvages hébergent des populations animales et végétales abondantes et variées. Ces rivières ont besoin que l'on renforce leur protection et qu'on initie des programmes de conservation pour éviter leur dégradation. Pour cela, Rivières Sauvages a créé deux outils :

- Le Fonds pour la conservation des rivières sauvages créé en 2010 permet de mobiliser des acteurs et des fonds ;

- Le label « Site Rivières sauvages » outil de valorisation au service des gestionnaires, en coopération avec un organisme certificateur, l'Afnor.

Le 27 juillet 2019, le tronçon d'une dizaine de kilomètres du Guiers mort depuis sa source jusqu'au seuil de Fourvoirie en aval des gorges a reçu le label « Site rivières sauvages ». La labellisation est accompagnée d'un programme d'actions défini pour 5 ans en concertation avec les acteurs du territoire. Depuis l'obtention du label « Site Rivières sauvages », le Parc, co-porteur du label, doit assurer l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions afin de préserver et renforcer la qualité de ces milieux aquatiques. Une des actions prévoit la restauration des berges du Guiers mort par une méthode innovante d'éradication de la Renouée du Japon.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La zone d'éradication de la Renouée du Japon mesure environ 3000 m². La méthode retenue suit un protocole mis en œuvre sur 3 ans et qui utilise du sel alimentaire. Il consiste en 5 passages par an (un par mois du printemps à l'automne) pour retirer manuellement les tiges de renouées et les rhizomes accessibles, à la suite desquels la zone est traitée avec une faible quantité de sel dont le dosage est maîtrisé, arrosée puis bâchée. Des sondes de salinité seront utilisées pour mesurer la quantité de sel dans l'eau en amont et en aval des stations traitées. Les mesures commenceront avant les premières interventions du prestataire (Pisano Espaces Verts) pour avoir des mesures témoins. Aussi, au fur-et-à-mesure de l'avancée des travaux et au fil des passages, les zones de traitement au sel pourront être réduites selon l'efficacité du traitement et la recolonisation par les espèces locales.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Travaux restauration berges	29 700,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	13 540,00 €	45,59 %
		DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	16 160,00 €	54,41 %
TOTAL	29 700,00 €	TOTAL	29 700,00 €	100 %

Laure BELMONT explique que le Parc en est à sa deuxième année d'expérimentation et que les résultats de non-repousse commencent. Elle précise qu'après 5 ans de test dans le Jura, il y a plus de 80% d'éradication de la renouée et une reprise de la végétation locale, il y a donc bon espoir en Chartreuse avec de nombreux efforts.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET demande si l'éco-pâturage ne peut pas être une autre méthode, avec les bêtes qui mangent sur pied.

Dominique CLOUZEAU précise qu'il est nécessaire d'aller jusqu'au rhizome, ce que les bêtes ne font pas.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET alerte aussi sur une autre plante invasive qui se développe dans le sud Isère : le Bunia d'orient, il ressemble fortement à la moutarde.

Dominique ESCARON propose que le Parc fasse passer l'information aux communes afin de les sensibiliser à toutes ces plantes invasives.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.3 – Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier de Chartreuse – Actions 2023

Point présenté par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

CONTEXTE

Le Parc de Chartreuse œuvre à la Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier, céréaliier et ornemental de Chartreuse, en collaboration avec les associations CRBA (Centre de Ressources de Botanique appliquée) et JDMM (Jardins de Mémoires Montagnes).

Un inventaire des variétés de fruits, de légumes, de céréales, de fleurs, etc., anciennes et/ou adaptées à la Chartreuse a tout d'abord été réalisé. Ensuite, les acteurs locaux ont été mobilisés et concertés selon leurs centres d'intérêt (fruits, légumes, céréales...).

La collection de graines de variétés locales, détenues par le CRBA, a été confiée au Lycée horticole de Saint-Ismier afin d'en assurer la conservation sur le territoire. La convention triennale entre le Parc, le Lycée et son exploitation a été renouvelée pour 3 ans (2022-2024). Une convention similaire a été signée avec la Fondation et le lycée horticole du Bocage à Chambéry, lieu d'accueil des dernières formations graines et de multiplication de quelques variétés locales.

Le Parc a suivi autant que possible les différents projets des acteurs du territoire : pépiniériste, producteur de plants, vergers communaux, association glanant et transformant les pommes de vergers abandonnés... Des stands ont été tenus sur différents événements : marché aux fleurs, fête des plantes... pour diffuser la démarche.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'opération consiste en la poursuite des expérimentations et actions concrètes développées ces dernières années et à l'aboutissement de la mise en culture des variétés locales d'arbres fruitiers par le Lycée horticole de Saint-Ismier. Ainsi, il va s'agir de :

- Organiser des formations pour la taille et la greffe d'arbres fruitiers à destination du grand public et des associations locales portant des vergers partagés et communaux ;
- Préparer une nouvelle campagne d'analyses génétiques sur des pommiers et poiriers de Chartreuse dont la variété est inconnue afin de les référencer, les sauvegarder et les multiplier en toutes connaissances de cause ;
- Faire connaître la démarche Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier et les variétés locales en communiquant sur le terrain via des panneaux d'information dans les vergers de variétés locales, en particulier le verger communal des Echelles ;
- Préparer la distribution dans les communes du Parc des arbres plantés par le Lycée de Saint-Ismier et greffés avec les variétés de Chartreuse : réalisation et impression d'étiquettes décrivant la variété et qui seront distribuées avec les arbres.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Formations taille et greffes	990,00 €	Département Isère	2 500,00 €	50%
Préparation analyses génétiques	600,00 €	Département Savoie	2 500,00 €	50%
Communication	3 410,00 €			
TOTAL	5 000,00 €	TOTAL	5 000,00 €	100 %

Laure BELMONT annonce que la distribution des arbres aux communes ne se fera pas à l'automne 2023, car plusieurs greffages du lycée de St Ismier ont eu une mauvaise reprise, nous ne disposerons donc pas de la quantité suffisante pour une diffusion à la rentrée.

Ces arbres seront également disponibles à la vente aux particuliers par les pépiniéristes locaux.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.4 – Signalement des communes appartenant au Parc

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

CONTEXTE

La période de renouvellement de la charte du Parc naturel régional de Chartreuse est l'opportunité de réaffirmer et de mieux faire connaître le territoire du Parc, ses limites et les communes qui en font partie. Le fait de savoir qu'on fait partie d'un PNR ou qu'on entre dans un PNR est une condition sine qua non de la communication à la base de la sensibilisation et du changement de comportement recherchés au sein d'un PNR.

Lors de la consultation des communes au printemps 2022, 72 communes ont fait le choix d'adhérer au Parc et à la Charte 2023-2038. Ce périmètre et la nouvelle Charte ont été approuvés par décret de la 1^{ère} Ministre en date du 26 mai 2023.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Cette opération consiste en l'achat de panneaux et d'autocollants (en cas de réutilisation possible d'anciens panneaux) signalant l'appartenance d'une commune au Parc naturel régional de Chartreuse. Ils sont destinés à être apposés par les communes elles-mêmes à l'entrée des agglomérations. Le panneau comporte le logo du Parc et la mention « Commune du Parc naturel régional de Chartreuse ».

Cette opération permettra un affichage clair des communes nouvellement adhérentes au Parc et une harmonisation des panneaux au sein du Parc, entre communes « nouvelles » et communes qui renouvellent leur adhésion au Parc.

Cela permettra de donner de la lisibilité au Parc naturel régional de Chartreuse au moment du renouvellement de sa charte, de montrer les communes adhérant au PNR et de garantir la qualité et la lisibilité des paysages du quotidien par une harmonisation des panneaux signalétiques.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Achat de panneaux (investissement)	21 742,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	13 045,00 €	60%
		Participation communes	8 697,00 €	40%
TOTAL	21 742,00 €	TOTAL	21 742,00 €	100 %

Dominique ESCARON précise que le sondage auprès des communes pour connaître leurs besoins est actuellement en cours.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3.5 – SRADDET AURA – Avis sur la modification n°1

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

CONTEXTE

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) « Ambition Territoires 2030 » a été adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en décembre 2019 et est entré en vigueur le 10 avril 2020. Ce document s'impose à la Charte du Parc, qui doit être compatible avec le Fascicule des Règles du SRADDET et doit prendre en compte le Rapport d'Objectifs.

Le Parc a été consulté par la Région en date du 15 mai 2023 en tant que Personne Publique Associée afin de rendre un avis sous trois mois sur le projet de SRADDET modifié.

Cette première modification ne remet pas en cause les grandes orientations du Schéma ; elle vise à tenir compte de nouvelles dispositions légales liées à la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM-décembre 2019), la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC-février 2020) et plus particulièrement l'ordonnance du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et le décret du 11 décembre 2020 relatif à l'abandon de déchets et les dépôts illégaux, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (août 2021), et la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration dite loi 3DS (février 2022).

Cette modification permet également une actualisation du SRADDET assurant la mise en compatibilité avec la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2019-2028) ; la mise en compatibilité avec les Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2022-2027) et les Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI 2022-2027) ; la prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone 2 (SNBC 2) ; la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONTVB).

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

La modification du SRADDET concerne plus particulièrement les domaines suivants :

- La gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation
- Le développement et la localisation des constructions logistiques
- La mise à jour des dispositions anticipées de la Loi d'Orientations des Mobilités
- La stratégie régionale en matière aéroportuaire pour les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique autres que ceux sous compétence de l'Etat
- La prévention et la gestion des déchets (intégration du schéma auparavant en annexe)
- La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2019-2028)
- Les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les Plans de gestion des risques inondations (2022-2027) : intégration nouveaux SDAGE
- La Stratégie nationale bas-carbone (intégration des objectifs de la SNBC 2, plan ozone)
- Les objectifs en matière de protection et de restauration de la biodiversité.

La Charte d'un Parc n'étant pas révisable après approbation, la Charte 2023-2038 n'aura pas, le cas échéant, à se mettre en compatibilité avec le SRADDET modifié.

Corine WOLFF ajoute que le SRADDET devait donner des objectifs, en réalité il donne des chiffres précis, nettement inférieurs à ce qu'il y a dans notre SCOT, ce qui a été suggéré n'a pas été entendu.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De donner un avis favorable au projet de modification n°1 du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes,**
- **D'autoriser le Président à signer cet avis et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – CULTURE ET PATRIMOINE

Points présentés par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'éducation au territoire et des événements sportifs

4.1 – Aides à manifestations 2023

Contexte

Le Parc de Chartreuse propose un soutien aux manifestations du territoire, selon un règlement interne et des critères liés à la Charte du Parc, aux publics visés, à la prise en compte de démarche éco-responsable au sein de l'évènement et au maillage territorial ; considérant que ces événements contribuent à la dynamique socio-culturelle et économique locale.

Une sélection des événements est opérée après appel à candidatures diffusé sur le territoire, sur le site web du Parc et aux acteurs.

Cet appel à candidature a été lancé début février 2023 avec clôture de la réception des dossiers au 15 mars 2023

Rappel des critères généraux :

- Le porteur de l'évènement a son siège sur le territoire du Parc
- La manifestation répond aux axes de la Charte
- La manifestation répond à des critères d'éco-responsabilité

Le soutien proposé peut prendre la forme d'une subvention ou de la prise en charge directe d'une facture (avec devis préalable fourni, au nom du Parc)

Le soutien aux manifestations pour 2023 proposé :

Pour 2023, 30 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidature,

3 d'entre eux ne répondaient pas aux critères ou ont été annulés après le dépôt du dossier. Après réunion de la commission de sélection, voici les candidatures retenues, recevables au regard des critères :

Lieux/période	Porteur de projet	Evènement thème	Aide votée	VOTES
29/01/2023 - St-Pierre d'Entremont Isère, St-Pierre d'Entremont Savoie, Entremont le Vieux	AADEC	Passe-Montagne	1 000	Pour : 39
13/05/2023 - Ayn	Commune	Fête du jardin et des produits locaux	750	Pour : 39
26/03/2023 - Biviers	Commune	Fête de la nature	750	Pour : 39
25/06/2023 - 17 communes en Chartreuse	Asso Velo touriste voironnais	Brevet randonneur voironnais- chartreuse	750	Pour : 39
18 et 25/01/2023 et 08 et 22/02/2023 Entremont-le-Vieux, Saint- Christophe s/Guiers, Le Sappey, St-Pierre de Chartreuse	Association Chartreuse Nordique	Nocturnes de Chartreuse	750	Pour : 39
29 et 30/09 et 1er/10/2023 Saint-Laurent-du-Pont	Association Chartrouz'art	Festiv'art nature en Chartreuse	750	Pour : 39
14/12/2023 - 02/02/2024	Association	Expo crèche	300	Pour : 39

Saint-Christophe s/Guiers	Christophoros	provençale		
30/06 au 26/07/2023 Saint-Pierre de Chartreuse	Comité d'animation	Les RDV du P'tit Son	1 000	Pour : 39
07/10 au 22/10/2023 - Saint- Pierre de Chartreuse	Les Endimanchés	SubLimus	1 000	Pour : 39
10 au 27/07/2023 - Saint- Laurent-du-Pont	Centre social Pays du Guiers	Festy Familles	300	Pour : 37 NPPV : 2 (M Machon, V Morel)
27 et 28/08/2023 Le Plateau des Petites-Roches	Commune	Foire agri- culturelle	500	Pour : 38 NPPV : 1 (D Clouzeau)
09/07/2023 - Saint-Pierre d'Entremont Isère, Saint-Pierre d'Entremont Savoie	Groupement des Producteurs et Artisans de Chartreuse	Marché de la création	500	Pour : 39
24 et 25/06/2023 - Le Sappey, Sarcenas, Saint-Pierre de Chartreuse	Chartreuse tourisme	34^{ème} Trail du Grand-Duc	1500	Pour : 37 NPPV : 2 (C Dolgopyatoff, B Pichon-Martin)
02 au 07/07/2023 Bernin, Crolles, Barraux, Le Touvet	Asso Grésivaudan blues festival	Festival Grésiblues	1 200	Pour : 39
23/07/2023 - Saint-Pierre d'Entremont Isère	Asso Histoires en Fête	Rencontres médiévales en Chartreuse	500	Pour : 39
25/05 -11/06/2023 Barraux, Chapareillan, La Buisnière, Saint-Marie-du Mont, La Terrasse, Le Touvet	Asso Itinéraire Bis	Festival Jazz à Barraux + saison itinéraire Bis	750	Pour : 38 NPPV : 1 (C Engrand)
19-20-21/05/2023 Le Plateau des Petites-Roches	Asso La Familia	Championnat de France de descente de longskate	750	Pour : 39
30/09 et 01/10/2023 Porte de Savoie - Les Marches	Asso Information	Livres en Marches	1 000	Pour : 39
30/09 et 01/10/2023 - Sarcenas	Asso Loisirs et Culture à Sarcenas	Ciné-cyclo : Projection de films, pédalée	350	Pour : 39
25/06/2023 - Le Touvet	Commune	Macadam, fête du vivant	700	Pour : 39
21/05/2023 - St-Pierre de Chartreuse (Musée Arcabas)	Asso Mandrin Belle Humeur	Mandrin Secret	500	Pour : 39
14,15,16,29,30/07/23 et 5,6,1,13,15,19,20/08/23 - Saint- Christophe-la-Grotte	Asso Les Passeurs d'Histoire	La Voie de la Liberté	1 500	Pour : 39
30/05 au 03/06/2023 - Entre- deux-Guiers	Asso Solfacirc	Le Guiers fait son cirque	500	Pour : 39

15/10/2023 - La Buisse, Voreppe, La Sure en Chartreuse, Coublevie	Asso Le trail du Buis	Le Trail du Buis	400	Pour : 39
11 au 19/09/2023 - Les Échelles, Entre-deux-Guiers, Miribel-les-Echelles, Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Pierre d'Entremont, Saint-Pierre-de-Chartreuse	Association Intersignes	Les Trésors de Chartreuse	1 000	Pour : 39
TOTAL			19 000	

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les aides à manifestation ci-dessus, au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix): 39

Pour : 39 (pour 21 manifestations) 38 (pour 2 manifestations) 37 (pour 2 manifestations)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote :

- 2 : M. Machon et V. Morel pour Festifamilles

- 1 : D. Clouzeau pour Foire agri-culturelle

- 2 : C. Dolgopyatoff et B. Pichon-Martin pour Trail du Grand Duc

- 1 : C. Engrand pour Festival Jazz à Barraux

4.2 – Soutien aux sportifs de haut-niveau 2023

Le Parc de Chartreuse soutient de jeunes sportifs de haut-niveau selon les critères suivants :

1. Considérer les disciplines sportives de pleine nature pratiquées en Chartreuse
2. Sportifs prioritairement licenciés dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au Parc) ou environs, et de représenter son association effectivement dans les compétitions régionales et nationales. Le cas échéant vivre en Chartreuse et la représenter dans les compétitions
3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau
4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France, compétitions nationales ou internationales

Ce soutien a évolué pour proposer une notion et une fonction d'« ambassadeur » aux sportifs les plus expérimentés parmi ceux soutenus.

Cela ouvre la possibilité de les mobiliser sur des temps forts en lien avec le Parc, en lien avec la communication des actions du Parc et l'éducation au territoire.

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou événementielle.

Pour 2023, 6 sportifs ont formulé une demande de soutien :

-**Thomas Cardin** pour le Trail et la course en montagne

-**Jules Lapierre** pour le Ski de fond

-**Victor Lovera** pour le Ski de fond

-**Lou Thiévent** pour le Biathlon

-**Matéo Allard** pour le Cyclisme route

-**Tanguy Renaud-Goud**, pour la Marche et Vol

Pour 3 d'entre eux, plus confirmés, et en lien avec leurs démarches personnelles, il est proposé de les associer en tant qu'ambassadeurs à des opérations de partenariat avec le Parc :

- Thomas Cardin : ambassadeur de la campagne « La Montagne ... Respect ! »
- Tanguy Renaud-Goud : relai de sensibilisation sur les zones de quiétude/biodiversité et les précautions d'usage entre pastoralisme et parapente
- Jules Lapierre : associé à un temps d'intervention avec des scolaires pour partager sa passion et son expérience du sport

Les 3 autres (Victor Lovera, Lou Thiévent et Matéo Allard) seront soutenus pour la poursuite de leur carrière sportive, leurs entraînements et participations aux compétitions nationales, en leur demandant d'y porter les couleurs du Parc, donner de leur nouvelles sportives sur les réseaux sociaux, et être éventuellement présent sur un temps fort du Parc.

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties. Il y sera précisé l'obligation faite au club de reverser l'aide allouée au sportif nommé désigné.

Soutiens aux sportifs 2023 proposés :

Nom de l'athlète	Club	Résidence	discipline	Soutien proposé
Jules Lapierre	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Sarceñas	Ski de fond	1 000 €
Thomas Cardin	Club Taillefer trail team	Cognin	Trail	1 000 €
Tanguy Renaud-Goud	Club Les Ailes du Lac	Attignat-Oncin	Marche et Vol	1 000 €
Victor Lovera	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Le Sappey en Chartreuse	Ski de fond	750 €
Lou Thiévent	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Le Sappey en Chartreuse	Biathlon	750 €
Matéo Allard	Centre cycliste d'Etupes (Franche-Comté / Doubs)	Saint-Pierre d'Entremont Isère	Cyclisme	500 €
TOTAL				5 000,00 €

L'aide totale allouée émane du budget « aides aux manifestations » pour un montant de 5 000 €

Dominique ESCARON fait part de la première place de Thomas Cardin au dernier Trail du Grand Duc.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider les soutiens aux sportifs 2023 ci-dessus, au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.**

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – EDUCATION ET SENSIBILISATION

Points présentés par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente en charge de l'éducation au territoire et des événements sportifs

5.1 – Programmes d'actions de sensibilisation et d'éducation

RAPPEL

L'éducation et la sensibilisation sont une des 5 missions incontournables des Parcs qui sont reconnus comme des territoires privilégiés de découverte et d'expérimentation.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1. ECHANGES SCOLAIRES

OBJECTIFS :

- Faire correspondre, se rencontrer et échanger des enfants des villes portes ou d'autres Parcs régionaux ou Nationaux et des enfants des communes rurales du Parc autour de thèmes liés à leur environnement,
- Développer chez l'enfant la connaissance et le respect des ressources et des richesses de l'environnement,
- Favoriser la connaissance de son propre territoire et milieu de vie, dans ses spécificités et ses interactions avec le territoire de l'autre.
- Montrer les interrelations existantes, les solidarités à développer entre la ville et la campagne, faire découvrir la notion de Parc naturel régional, de Parc National.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 4 projets à 600 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 400 € TTC (contrat Parc : 2 400 € région AURA).

2. OUTILS ET FORMATIONS PEDAGOGIQUES SCOLAIRES ET HORS TEMPS SCOLAIRES

OBJECTIFS :

- Editer un support de restitution numérique,
- Acquérir, créer, éditer des outils, des supports pédagogiques afin de réaliser des animations ludiques dans les classes ou pour les groupes en hors temps scolaires,
- Former des professionnels de l'éducation à l'environnement du territoire afin de garantir la qualité et la pertinence de nos prestations de sensibilisation.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc :

. Edition d'un support de restitution : 1 200 € TTC

. Création et acquisition d'outils, de supports et de kits pédagogiques : 3 000 € TTC

. Formation animateurs : 300 € TTC

Soit un total de 4 500 € TTC (contrat Parc : 4 500 € CD 73).

3. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 1er degré

OBJECTIFS :

- Inciter les établissements scolaires du 1er degré de Chartreuse et des villes-portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 48 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 33 600 € TTC (contrat Parc : 21 600 € région AURA + 12 000 € CD73).

4. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES JEUNES DU TERRITOIRE – 2nd degré

OBJECTIFS :

- Inciter les établissements scolaires de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques liés à la découverte des territoires et des patrimoines.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 15 projets à 700 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 10 500 € TTC (contrat Parc : 10 500 € CD73).

5. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES CENTRES DE VACANCES

OBJECTIFS :

- Aide pédagogique des séjours en centres de vacances et de découvertes et des séjours « Classes Parc »
- Accompagner les centres dans la définition, la mise en œuvre et la commercialisation des Classes Parc.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 7 séjours à 350 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 450 € TTC (contrat Parc : 2 450 € région AURA)

6. SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES HORS TEMPS SCOLAIRES

OBJECTIFS :

- Elargir notre champ d'action en matière de sensibilisation et de découverte du territoire aux jeunes en hors temps scolaire,
- Inciter les accueils de loisirs sans hébergement, les associations, les collectivités de Chartreuse et des villes portes à conduire des projets pédagogiques,
- Développer la connaissance et la compréhension du fonctionnement du Parc pour ces différents publics.

Budget prévisionnel pris en charge par le Parc : soutien de 5 projets à 500 € TTC en moyenne chacun, soit un total de 2 500 € TTC (contrat Parc : 2 500 € région AURA)

Le budget total alloué aux actions de sensibilisation et d'Education des jeunes du territoire sur la programmation 2023 est de 55 950 €.

Pour information, au cours de cette année scolaire 2022/2023, 3 110 élèves de 114 classes et 17 groupes de jeunes répartis sur 30 communes participent à un projet pédagogique en temps scolaire et hors temps scolaire.

Pierre BONNARDON demande s'il est possible d'avoir un panel de ce qui existe.
Stéphanie BREYTON rappelle que le document de synthèse est disponible sur le site du Parc et est envoyé par mail à toutes les communes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider les actions du programme de sensibilisation et d'éducation,***
- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.2 – Groupement de commandes avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et les Parcs naturels régionaux (PNR) dans le cadre de la réalisation d'un livre documentaire illustré valorisant les PNR

Ce groupement de commandes a pour objet de coordonner la procédure de passation et l'exécution du marché public de droit privé, marché de service conclu par la FPNRF pour la réalisation d'un livre documentaire illustré valorisant les PNR.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

L'ouvrage est un livre documentaire à destination des enfants de 8 à 12 ans dont les textes seront rédigés par un auteur sélectionné par l'éditeur retenu. Il sera illustré avec des dessins réalisés par un ou plusieurs illustrateurs sélectionnés par l'éditeur ainsi que par des photographies issues de banques d'images et/ou du fond iconographique des PNR participants.

A titre informatif, l'ouvrage répondra aux spécifications prévisionnelles suivantes :

- nombre de pages : 208 ;
- format : 22 x 28 cm ;
- prix de vente public : 19,90 € TTC ;
- tirage : 4 000 exemplaires (sujet à variation).

Livraison prévisionnelle : octobre 2024

MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement est constitué de la Fédération des Parcs de France et des 37 Parcs intéressés à ce jour dont fait partie le Parc naturel régional de Chartreuse. Le groupement pourra accueillir des membres supplémentaires.

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

D'un commun accord des Parties, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est désignée Coordonnateur du groupement de commande.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Chaque PNR s'engage à supporter le coût :

- de l'obtention des droits nécessaires à l'exploitation du matériel iconographique utilisé dans l'ouvrage, dans la limite de 400 € TTC par Parc ;
- des précommandes d'exemplaires de l'ouvrage en prenant en charge le coût de 41 exemplaires de l'ouvrage par PNR à raison de 11.32 € l'ouvrage, soit 464.12 € par PNR.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider la convention constitutive de groupement de commande,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – POLITIQUES CONTRACTUELLES

Point présenté par Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire et de la charte

6.1 – LEADER 2023-2027 : Validation de l'Entente Intercommunale et désignation des représentants du Parc

CONTEXTE

Suite à la candidature du Parc de Chartreuse au programme LEADER pour la période 2023-2027, pour le compte du GAL « Entre Lacs et Montagnes », la Région lui a attribué une enveloppe de 4 497 565 €.

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Le Parc de Chartreuse dispose d'un siège dans le collège public du Comité de Programmation LEADER, instance décisionnelle du GAL. Le Bureau syndical doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour cette instance.

ENTENTE INTERCOMMUNALE

Pour acter le portage par le PNR de Chartreuse, et pour mettre en commun les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Développement du GAL « Entre Lacs et Montagnes », il est apparu que le cadre le plus adapté était celui de l'entente intercommunale prévue à l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une convention d'entente intercommunale a été proposée à toutes les parties par le Parc de Chartreuse.

Corine WOLFF précise que le GAL « Entre Lacs et Montagnes » est le premier à avoir réuni un comité de programmation. C'est un défi car c'est un très grand territoire, il sera difficile de rencontrer tous les porteurs de projets par ce comité de programmation.

Dominique ESCARON félicite Corine WOLFF pour son élection à la présidence du GAL.

L'enveloppe de 4 497 565 € est en dessous de ce que l'on espérait, car on récupère des territoires qui ne disposaient pas de LEADER auparavant. De 44 GAL on est aujourd'hui à 13, avec 5 personnes pour administrer le GAL Entre Lacs et Montagnes.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver la constitution de l'Entente Intercommunale « Territoire Entre Lacs et Montagnes »,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention d'entente,**
- **De nommer les représentants suivants au COMITE de PROGRAMMATION LEADER :**
 - *Corinne Wolff, 1^{ère} Vice-Présidente du Parc de Chartreuse, en tant que titulaire.*
 - *Bertrand Pichon-Martin, Vice-Président à l'économie, à l'artisanat et au commerce du PNR de Chartreuse, en tant que suppléant.*
- **D'autoriser Corine Wolff, Présidente du COPROG, à signer la convention avec la Région.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7 – ADMINISTRATION FINANCES

7.1 – Gestion externalisée de la paie par le CDG 38

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente en charge de l'administration, des finances et de la communication

Le Parc de Chartreuse souhaite confier au centre de gestion le traitement informatique des paies (rémunérations et indemnités) du personnel et des élus. Le centre de gestion réalisera l'édition des bulletins de salaire ainsi que l'ensemble des éléments associés aux procédures régulières de paie.

Par délibération du 2 Juin 2022, le conseil d'administration du CDG38 a fait évoluer les modalités de conventionnement (cf. projet de convention joint) avec notamment :

- Une adhésion de 1 500 € ;
- Un tarif unitaire au bulletin de 15 € ;
- La facturation à hauteur de 10 € de la prise en charge de tout nouvel agent ;

La facturation est trimestrielle, établie sur la base des tarifs adoptés par le conseil d'administration au titre de l'année au cours de laquelle s'effectue l'intervention.

Il est rappelé l'étendue des prestations du CDG38 :

- Établissement des bulletins de salaire des agents et des élus de la collectivité
- Réalisation des déclarations de cotisations concernant les charges sociales (URSSAF, CNRACL, IRCANTEC, RAFF, ATIACL, POLE EMPLOI, et PAS via la DSN)
- Transfert des fichiers comptables et Hopayra,
- Établissement du fichier des virements, à transmettre au trésorier
- Établissement des bordereaux de pré-mandatement, et du fichier d'import, à intégrer dans le logiciel de gestion financière
- Établissement des états périodiques de charges (mutuelles, etc.)
- Établissement de divers états mensuels sur demande
- Édition d'états annuels à la demande de la collectivité
- Édition des états annuels pour la déclaration au Fonds National de Compensation du supplément familial de traitement (FNC)
- Gestion de la carrière des agents de la collectivité : vérification des arrêtés, des règles de classement, des contrats, etc.

La collectivité s'engage à désigner un référent qui sera la Directrice administrative et financière. L'adhésion à la prestation payée du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère sera effective à compter du 1er septembre 2023. Les relations avec le Trésorier continuent d'être assurées par la collectivité. Ceci inclut toutes les transmissions de documents, de fichiers ainsi que la communication des pièces justificatives. La collectivité reste dans le cadre de ses prérogatives légales totalement responsable des décisions concernant les salaires et la situation administrative de ses personnels. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'autoriser le Président à signer la convention de gestion payée externalisée proposée par le CDG 38 et tous autres documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.2 – Créations de postes

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente en charge de l'administration, des finances et de la communication

Création du poste de chargé de projet coordination et animation du programme LEADER du GAL « Entre Lacs et Montagnes »

Contexte

Afin de mettre en œuvre le programme européen « Leader » le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long de la durée du nouveau programme.

Missions

Mise en œuvre du programme LEADER du GAL « Entre Lacs et Montagnes » 2023-2027 :

Principales missions liées à la coordination :

- Animer et coordonner l'équipe LEADER
- Organiser et animer les réunions du Comité de Programmation, du COTECH et des Rencontres Territoriales LEADER – en concertation avec l'équipe LEADER
- Organiser les Appels à Projets en lien avec les EPCI, le Comité de Programmation et l'équipe LEADER
- Être référent/e du GAL auprès de l'autorité de gestion, des autres territoires, des financeurs et partenaires
- Assurer le suivi et l'évaluation du programme
- Assurer la communication et valorisation
- Suivre et animer les projets de coopération et les projets transversaux
- Suivre la maquette financière (en supervision) afin de répondre à la Région / aux élus
- Participer aux réunions des réseaux

Principales missions liées à l'animation territoriale :

- Accompagner les porteurs de projets (notamment dans la formalisation des projets de revitalisation des centres-bourgs)
- Organiser et animer les Comités d'Audition Territorialisés avec les autres membres de l'équipe

Principales missions liées à la gestion de la fin de programmation :

- Réception de la demande de paiement et transmission à l'ASP,
- Suivi administratif et financier des dossiers.

Profil recherché

- Niveau minimum Bac +2.
- Expérience significative en animation de procédures territoriales contractuelles.

- Expérience dans l'accompagnement de porteurs de projets.
- Aptitude à travailler en équipe et avec différents types d'acteurs (élus, acteurs socio-économiques, techniciens, partenaires institutionnels...).
- Connaissance approfondis des fonds européens (montage de dossiers, réglementation...).
- Bonnes capacités rédactionnelles.

Niveau de recrutement

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145.

Statut

Le poste sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter la création d'un emploi non permanent de chargé de projet coordinateur et animateur du programme LEADER du GAL « Entre Lacs et Montagnes » à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2023 telles que définie ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Création du poste de chargé de projet "Alimentation et Pastoralisme"

Contexte

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes de commercialisation, et en impulsant des projets d'alimentation locale de qualité en restauration hors domicile.

Le Parc accompagne les porteurs de projets en vue de proposer de nouvelles expériences articulées autour des ressources locales.

Avec 14 alpages et plus de 4 000 ha de zones pastorales intermédiaires, le pastoralisme est une activité identitaire du massif. Le Parc s'attache à favoriser le maintien de cette activité, et à accompagner ses acteurs dans leurs transitions face aux enjeux émergents.

Missions

1/ Activités principales

Promouvoir l'Alimentation de qualité comme levier de bien-être

- Accompagner les changements de comportements alimentaires et les démarches citoyennes (jardins partagés, transformation partagée, tiers-lieux, ...)
- Accompagner les projets de structuration de cantines scolaires ou de restauration collective
- Accompagner les projets de transformation des produits
- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Participer aux Comités techniques et Comité de pilotage du PAIT

Coordonner les actions liées au pastoralisme

- Assurer l'animation technique et financière du Plan Pastoral Territorial et renforcer les relations avec les partenaires (Chambres d'agriculture, Services pastoraux, ...)
- Mettre en œuvre les actions du projet « médiation en alpage ».
- Suivi des grands prédateurs

2/ Activités secondaires

- Développer des nouvelles formes de commercialisation (acheter en chartreuse ...)
- Valoriser l'intelligence manuelle du territoire (en lien avec les autres missions du Parc)
- Valoriser les produits du territoire comme clé de l'identité Chartreuse (marque ...)
- Mise en place d'actions de communication ou événementielles (marchés de producteurs, Fête des artisans, Ronde Gourmande, descente des alpages ...)
- Accompagnement des projets de diversification d'activité
- Participer à la vie de la Mission agriculture du Parc et contribuer à la transversalité « inter missions »
- Participer à la vie et aux projets transversaux du Parc

Profil recherché

- Minimum Bac + 4 en agronomie ou élevage ou développement agricole ou gestion des problématiques d'identité territoriale par les produits agricoles
- Expériences significatives en alimentation, en développement économique local et suivi des activités pastorales
- Animation d'acteurs locaux ou développement territorial.
- Connaissance des filières et de leurs acteurs
- Fonctionnement d'une collectivité territoriale et des procédures de financement
- Bases de marketing territorial et maîtrise des outils informatique
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat

Niveau de recrutement

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145.

Statut

Le poste sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter la création d'un emploi non permanent de chargé de projet Animation "Alimentation et Pastoralisme" à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 telles que définie ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Création du poste de chargé de projet animation de la Charte Forestière de Territoire

Contexte

Le champ de travail de cette mission concerne l'ensemble des différentes fonctions reconnues à la forêt de Chartreuse dans un contexte d'adaptation au changement climatique : production de bois d'œuvre et de bois énergie ; tourisme et loisirs ; éducation et sensibilisation, valorisation et maintien de la biodiversité forestière et des aménités.

Missions

1/ Activités principales

- Assurer l'animation et le suivi des actions prévues dans la charte forestière,
- Mettre en œuvre la stratégie forêt - filière bois du Parc définie dans sa charte,
- Elaborer les programmes nécessaires à la réalisation des actions et suivre leur exécution, aux

- plans technique, administratif et financier,
- Animer et soutenir les acteurs dans une logique de mise en réseau, et accompagner les porteurs de projets,
- Structurer les relations du Parc avec ses partenaires socioprofessionnels et institutionnels,
- Mettre en valeur les actions dans le cadre d'une politique de communication soutenue,
- Animer la démarche Forêt d'Exception, en lien avec l' ONF Isère, et participer au transfert sur les autres forêts du massif.

2/ Activités secondaires

- Participer aux actions transversales conduites par le Parc au titre de son activité générale (suivi des indicateurs de la charte, animations spécifiques, etc.).

Profil recherché

- Niveau minimum Bac +5.
- Expérience de l'animation territoriale, en particulier dans le domaine des problématiques et politiques du développement forestier,
- Expérience des problématiques liées au changement climatique,
- Connaissance des collectivités (et d'un PNR serait un plus),
- Montage de dossiers techniques et administratifs (définition des actions, élaboration des budgets, consultation des prestataires, suivi des réalisations),
- Capacités de travail en équipe, d'autonomie et de prise de responsabilités,
- Aptitudes rédactionnelles, relationnelles et d'animation.

Niveau de recrutement

Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145.

Statut

Le poste sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter la création d'un emploi non permanent de chargé de projet Animation "Charte Forestière de Territoire" à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023 telles que définie ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Créations de poste : gestionnaire administratif du personnel à temps non complet – cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux

Contexte

La gestionnaire du personnel quitte le syndicat mixte par voie de mutation le 31/08/2023. Il est proposé de recruter un agent pour pourvoir à son remplacement. Il s'agit d'un emploi :

- soit de catégorie C sur le grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal territorial relevant du cadre d'emplois des adjoints administratif territoriaux
- soit de catégorie B sur le grade de rédacteur, rédacteur principal territorial relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- à temps non complet (soit inférieur à 17h30/35h00, soit égale ou supérieure à 17h30/35h00) pour assurer la gestion administrative du personnel,

Le poste actuel sera supprimé après avis du comité technique.

Missions

Sous la responsabilité de la directrice administrative et financière, il (elle) exercera les missions suivantes :

Missions principales :

Gestion administrative et sociale du personnel :

Recrutement (diffusion des offres d'emplois, déclarations de vacances)

Absentéisme (maladie, accident du travail ...)

Suivi des payes et des déclarations annuelles (préparation de la paye et intégration dans les logiciels de paye et comptable après établissement des payes par le CDG 38)

Suivi administratif des carrières des agents (tout type de contrats : titulaires, non titulaires, stagiaires, services civiques, élus, temps de travail ...)

Tenue des dossiers individuels des agents

Formation : collecte et suivi des demandes individuelles de formation, plan de formation ...

Elaboration et assistance à la directrice administrative et financière pour le calcul et le suivi des masses salariales (prévisionnel, saisie dans les tableaux de bords des exécutions...)

Hygiène et sécurité :

Médecine du travail

Suivi et mise à jour du DUERP (établissement des plans d'action)

Assistant de prévention

Missions secondaires :

Suivi des assurances

Gestion des subventions relevant de financement spécifiques (appels à projets nationaux, fonds européens...) : demandes de paiement, suivi avec les financeurs ...

Profil recherché

Niveau minimum Bac +2.

Expérience significative dans le domaine de la gestion du personnel

Connaissance du statut de la Fonction publique territoriale

Aptitude à travailler en équipe et avec les autres services

Niveau de recrutement

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux

Rémunération statutaire + régime indemnitaire

Statut

Le poste sera pourvu par voie statutaire ou contractuelle.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°. du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée d'une année supplémentaire maximum si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'acter la création du poste de gestionnaire administratif du personnel à temps non complet (inférieur à 17h30/35h00 ou égale ou supérieur à 17h30/35h00 par semaine) pouvant être pourvu :***
 - ***par un fonctionnaire relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux,***
 - ***par un agent contractuel***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.3 – Journée de solidarité 2023

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente en charge de l'administration, des finances et de la communication

Conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée et à la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents et d'une contribution prévue au 1° de l'article 11 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées pour les employeurs.

Dans la Fonction Publique Territoriale, cette journée est fixée par délibération, après avis du Comité Social territorial.

Après consultation du personnel, le choix s'est porté sur le travail d'un jour de RTT d'une durée de 7 heures tel que prévu par les règles en vigueur. Pour le personnel non soumis aux RTT, une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures fractionnable (en demi-journée ou en heure) sur l'année doit être accomplie selon les modalités fixées par l'autorité. (validation du supérieur hiérarchique, inscription sur l'agenda, pas de report possible...).

Pour les agents travaillant à temps partiel, à temps non complet, les 7 heures de cette journée sont réduites en proportion de la durée de travail.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 16 mars 2023.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT (soit 7 heures) et pour le personnel non soumis aux RTT une journée supplémentaire de travail d'une durée de 7 heures fractionnable sur l'année. Ce jour sera réduit en proportion de la durée du travail.***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 39
Exprimés (en voix) : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

7.4 – Convention de cession de propriété

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Dans le cadre de l'Espace valléen Destination Chartreuse, la ville de Grenoble a bénéficié d'un soutien pour le projet d'initiation à la montagne «expérimentation d'aires de bivouac à la Bastille». Cette opération s'inscrit dans l'axe «accompagner les publics» de la stratégie 2021-2027 de la Destination (sensibilisation, pédagogie, renfort des liens ville-montagne).

L'opération a été menée d'avril à octobre 2022 et comprenait :

- L'aménagement adapté du site : accès sans voiture, pas d'électricité, un point d'eau, toilettes sèches, aménagement d'aires de bivouac et de cabanes (18 places sous tente, 16 en cabane)
- Un accueil adapté : présence d'un gardien de refuge, système de réservations, mise à disposition de matériel pour lever les freins à la pratique, horaires et tarifs adaptés.
- Un volet pédagogique : animations et supports pédagogiques

Près de 1 700 personnes ont fréquenté le site, avec un taux d'occupation des cabanes de 82%. Le public jeune a été particulièrement présent, en groupes ou en individuel.

Dans le cadre du projet, 4 cabanes et un abri pour les repas ont été conçus et fabriqués par l'école d'architecture de Grenoble (ENSAG). Ces cabanes sont aujourd'hui propriété de la Ville de Grenoble, qui ne souhaite pas renouveler le projet : la Ville s'est engagée auprès de divers partenaires et instances à mener le projet sur une seule saison (Architecte des Bâtiments de France, Agence de l'environnement, Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, etc.)

Le projet étant expérimental, il était convenu dès la validation par le comité de pilotage espace valléen Destination Chartreuse, que l'opération pourrait nourrir les réflexions sur les itinérances et le bivouac en Chartreuse. Par ailleurs, d'autres PNR ont mené des travaux de fond sur les conditions de déploiement du bivouac dans les espaces naturels protégés : approche réglementaire, urbanistique, de gestion...

CONVENTION

Il s'agit d'une convention portant sur la cession de la pleine propriété de la Ville de Grenoble au PNR Chartreuse de 3 cabanes et de l'abri couvert. Cette cession est établie à titre gratuit.

Le transport sera assuré par la Ville de Grenoble jusqu'au site de Fort Barraux, en vue d'un déploiement en Chartreuse à l'horizon 2024 : la vocation pédagogique restera centrale, les conditions de réimplantation seront discutées au sein du comité « Destination Chartreuse ». En tout état de cause le Parc est libre d'utiliser directement ces modules ou d'en transmettre la propriété.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet de convention,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Claus HABFAST)

7.5 – Candidature au dispositif T01 « Soutien des stratégies locales de développement (stratégies forestières de territoire et stratégies alimentaires territoriales et plans pastoraux territoriaux) »

Point présenté par Artur FATELA, Directeur

Dans le cadre du programme FEADER 2023-2027, un appel à candidature est lancé (dispositif T01) permettant le soutien des stratégies locales de développement en faveur:

- de la préservation et valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement des générations (stratégies foncier),
- de la relocalisation alimentaire (stratégies alimentaires territoriales),
- du développement de la filière forêt-bois (stratégies forestières de territoire),
- du développement de l'activité pastorale (plans pastoraux territoriaux),
- de l'adaptation des systèmes agricoles face aux enjeux du changement climatique,
- d'une gestion partagée et raisonnée des ressources en eau sur leur volet agricole.

DESCRIPTIF

Le Parc de Chartreuse est animateur d'une stratégie forestière à travers la Charte Forestière de Territoire renouvelée en 2021, jusqu'en 2026. Cette Charte permet la coopération et la mise en réseau des partenaires techniques, institutionnels et financiers.

Afin de permettre l'animation de cette stratégie et la mise en place d'actions, il est proposé de répondre à l'appel à candidature concernant le dispositif T01 pour les années 2024, 2025 et 2026.

Avec 14 alpages et plus de 4 000 ha de zones pastorales intermédiaires, le pastoralisme est une activité identitaire du massif. Le Parc s'attache à favoriser le maintien de cette activité, et à accompagner ses acteurs dans leurs transitions face aux enjeux émergents. Il porte un Plan pastoral territorial 2021-2026. Afin de permettre l'animation du Plan pastoral territorial, il est proposé de répondre à l'appel à candidature concernant le dispositif T01 pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le Parc de Chartreuse accompagne les démarches de valorisation des produits agricoles, l'émergence de nouvelles formes de commercialisation, ainsi que des projets d'alimentation locale de qualité en restauration hors domicile.

Le Parc porte un projet expérimental de « Caisse Locale Alimentaire Chartreuse » avec les acteurs du territoire pour agir efficacement contre la précarité alimentaire.

Afin de permettre l'animation de cette stratégie alimentaire et la mise en place d'actions, il est proposé de répondre à l'appel à candidature concernant le dispositif T01 pour les années 2024, 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider le dépôt des dossiers de subvention dans le cadre de l'appel à projet mis en place dans le cadre du dispositif T01,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

8 – COMMUNICATION

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente en charge de l'administration, des finances et de la communication

8.1 – Convention de partenariat 2023 entre le Parc et Radio Couleur Chartreuse pour la production d'émissions radiodiffusées

Radio couleur chartreuse valorise régulièrement le Parc à travers des séries d'interviews, de chroniques des différents acteurs et partenaires des projets du Parc, le tout diffusé dans la quotidienne «Chartreuse info».

Radio Couleur Chartreuse est une radio de communication sociale et culturelle de proximité qui diffuse ses programmes sur la zone de diffusion du Cœur de Chartreuse. Véritable outil au service du lien social et de la citoyenneté, au service de la communication, elle met en valeur les projets locaux et innovants et participe à la promotion du territoire.

A ce titre, le Parc de Chartreuse et RCC se sont rapprochés en 2021 pour établir un certain nombre d'actions valorisant les projets et les missions du Parc de Chartreuse tout au long de l'année.

L'émission « *Le Parc au naturel* » a alors vu le jour. Une vingtaine d'émissions ont déjà été réalisées et ont rencontré un vif succès (éclairage nocturne, mobilité, alimentation, Réserve naturelle, Chartreuse tourisme, SIT, de l'herbe à l'assiette, éducation au territoire, patrimoine culturel, AOC). Il est proposé de reconduire le partenariat sur une nouvelle année.

DESCRIPTIF

- Réalisation d'une émission mensuelle et diffusion tous les mardis 12h et samedis 18h.

Nombre d'émissions prévues : 10

Format : 50'

Les enregistrements se font soit en studio dans les locaux de la radio, soit l'animateur de la radio se déplace sur les sites indiqués par le Parc afin d'y réaliser ses interviews.

- Mise en ligne sur le site de la radio (podcast).
- Les émissions réalisées pourront être proposées à d'autres radios

Radio couleur Chartreuse s'engage à promouvoir dans ses programmes et sur son site internet les opérations menées par le Parc naturel régional Chartreuse.

PRIX

Le montant des prestations décrites ci-dessus s'élève à 1 200 €.

Céline DOLGOPYATOFF BURLET précise qu'il s'agit de la deuxième année de partenariat, cela fonctionne bien et permet de soutenir un acteur local.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **De valider la Convention de partenariat 2023,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 39

Exprimés (en voix) : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait part du succès du dernier trail du Grand Duc avec 1 000 coureurs de 17 nationalités différentes, dont des chinois, l'édition 2024 partira des Entremonts.

Stéphane GUSMEROLI présente l'ouvrage « Bien manger en Chartreuse », qui rentre dans le cadre du mois de la transition alimentaire et regroupe de nombreuses recettes avec des produits locaux.

<https://www.parc-chartreuse.net/agriculture/des-recettes-pour-tous-avec-des-produits-locaux/>

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 10

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

BUREAU SYNDICAL
4 JUILLET 2023 – 18h30
ST PIERRE DE CHARTREUSE

PRESENTS

1^{er} collègue

2^{ème} collègue

DOLGOPYATOFF BURLET Céline

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert
WOLFF Corine

4^{ème} collègue

BONNARDON Pierre
HABFAST Claus

5^{ème} collègue

BREYTON Stéphanie
CLOUZEAU Dominique
DELPHIN Maurice
ESCARON Dominique
GUSMEROLI Stéphane
MOREL Véronique

6^{ème} collègue

DELCAMBRE Philippe

7^{ème} collègue

ENGRAND Christophe
PICHON-MARTIN Bertrand
MACHON Martine

Membres invités

BRUN Jean-Jacques
MADELRIEUX Sophie

membres de l'équipe technique

BELMONT Laure (pour partie)
FATELA Artur
FILLION Laurent (pour partie)
MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF
BURLET Céline
SANDRAZ Éric à WOLFF Corine
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert

2^{ème} collègue

GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand

3^{ème} collègue

4^{ème} collègue

BÂABÂA Jimmy à ESCARON Dominique

5^{ème} collègue

MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie

6^{ème} collègue

LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
PICARD Christian CLOUZEAU Dominique

7^{ème} collègue